

AIPR

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

FORMATION INITIALE

Généralités :

Se préparer à l'examen de l'AIPR

Durée :

1 jour / 7 heures

Nombres de stagiaires :

10 maximum

Références réglementaires :

DT-DICT

Méthodes pédagogiques :

- Exposé didactique, démonstrations
- Exploitation individuelle

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- Mettre à jour leurs connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- S'entraîner sur les questions issues du QCM de Contrôle des compétences pour l'intervention à proximité des réseaux.
- Relier les exigences de l'examen AIPR aux obligations réglementaires et maximiser ses chances de réussite au QCM.

Personnes concernées :

Personne exécutant des travaux à proximité des réseaux enterrés ou aériens :

- conducteur d'engins dans les travaux publics,
- conducteur de nacelles élévatrices, grue,
- suiveur,
- canalisateur,
- ouvrier en travaux publics.

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Formation théorique : 0.5 j

- Marquage / Piquetage au sol
- Cartographie,
- Procédures DR-DICT,
- Compétences des personnels,

Guide technique :

- Présentation,
- Mode d'emploi
- Lecture des indices et affleurants,
- Les travaux sans tranchée,

Les arrêts de chantier :

- Cas d'arrêt de chantier,
- Responsabilités,
- Formulaires de constat contradictoire,

Dommages :

- Responsabilités,
- Formulaire de constat de dommage,
- Opérations sur chantier,
- Cas particuliers des travaux urgents.

Partie pratique :

- Entraînement au QCM

Modalités d'évaluation de la formation :

- Test QCM

Validation des acquis :

Une attestation de fin de formation sera délivrée aux stagiaires qui auront participé activement à l'ensemble de la formation et, si réussite à l'examen, délivrance d'une attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux conformément à la réglementation DT-DICT de juillet 2012.